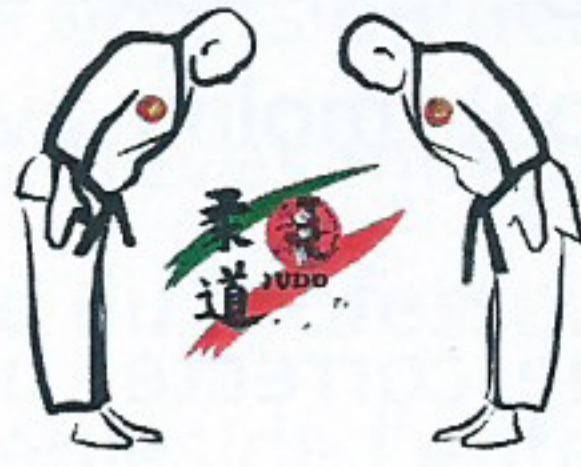


REGLEMENT INTERIEUR DU JUDO-CLUB D'ABSCON



Saison 2018 /2019

Ce règlement est mis à jour et validé à chaque début de saison sportive par le comité directeur et ne peut être modifié que par lui.

LICENCE ET COTISATION

La prise de la licence (FSGT et/ou FFJDA) est obligatoire pour tout membre souhaitant pratiquer le judo. La licence avec assurance couvre les adhérents contre les accidents qui pourraient survenir pendant les séances de judo et en compétition.

Tout adhérent devra lors de l'inscription présenter **un certificat médical de non contre-indication à la pratique du judo à l'entraînement et en compétition (double exemplaire)**

Ce certificat doit être remis au club impérativement au début de l'activité sportive.

Tout défaut entraînera l'interdiction de pratiquer l'entraînement.

L'accès aux tatamis est strictement réservé aux pratiquants **en règle d'assurance, de licence et de cotisation.**

Le paiement de la cotisation se fait selon les modalités définies par l'association.

Aucune circonstance ne peut prétendre à un remboursement de licence ou de cotisation.

COMPORTEMENT

Le Dojo est un lieu d'étude, de travail et d'échanges. Une attitude empreinte de sérieux et de respect est nécessaire au progrès.

Les valeurs morales du judo sont les suivantes :

La politesse, Le courage, La sincérité, L'honneur, La modestie, Le respect, Le contrôle de soi, L'amitié.

- L'adhérent se doit d'être ponctuel et de respecter les horaires de début et de fin de cours.
- Il convient de saluer chaque fois que l'on monte ou quitte les tatamis et de saluer son partenaire avant et après chaque exercice.
- Si l'on est en retard, s'excuser auprès du professeur et attendre son accord avant de monter sur le tatami.